

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1365

présenté par  
M. Reiss  
-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« n'intervient pas »,

les mots :

« ne pratique pas l'euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui conviennent.